

LA FACTURATION MENSUELLE AU RÉEL ⁽¹⁾

Vous pourrez payer exactement ce que vous avez consommé

**J'agis
avec
ENGIE**

Le service



Avec la facturation mensuelle au réel, vous réglez ce que vous avez réellement consommé.

Votre facture est émise tous les mois sur votre Espace Client et automatiquement prélevée dans les 15 jours suivant son édition.

Les avantages



Une gestion simplifiée :
vous économisez du temps de gestion administrative, et n'avez aucun risque d'oubli ou de retard de paiement.



Une visibilité sur votre budget : vous êtes informé à l'avance de la date et du montant du prélèvement.



Un service gratuit :
associé à votre contrat de fourniture d'énergie

LES MODALITÉS PRATIQUES

Vous pouvez souscrire à la Facturation mensuelle au réel :

> **sur simple appel téléphonique** auprès de nos conseillers au 0 969 32 33 00 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00).

(1) Service soumis à la création d'un Espace Client et à la souscription du prélèvement automatique et réservé aux clients équipés d'un compteur communicant Linky ou GAZPAR

Qu'est-ce que va m'apporter la Facturation mensuelle au réel par rapport à la mensualisation ou à la facture bimestrielle ?

La facturation mensuelle au réel vous permettra de régler mensuellement vos consommations réelles.

- Puisque Linky relève la consommation réelle, les règlements ne sont pas lissés.
- Si client mensualisé : vous éviterez une facture de régularisation, qui peut être importante.